SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

Séante aux ci-devant Jacobins St.-Honoré, à Paris.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 8 MARS,

l'an deuxième de la République.

LAFAYE, vice-préſident, ouvre la ſéance à ſix heures.

La ſociété admet une liſte de candidats.

Lecture d'une autre liſte qui ſera affichée & relue.

On a lu le procès-verbal de la ſéance du 6. Il a été adopté ſans réclamation.

Pluſieurs citoyens demandent l'entrée de la ſéance; elle leur eſt accordée.

La ſociété arrête la mention honorable d'un ouvrage ſur l'agriculture, qui lui eſt préſenté par le citoyen Sutières.

Il a été fait lecture de la correſpondance, & la

ſociété a remarqué, avec ſatisfaction, que toutes les lettres des ſociétés affiliées étoient dans les meilleurs principes du républicaniſme, & que l'eſprit public, dans les départemens, commençoit à ſe dérolandiſer.

La ſociété autoriſe ſon tréſorier (ſous ſon cautionnement, à faire par lui) à compter aux députés des ſans-culottes de Lyon, le ſecours pécuniaire qu'ils demandent pour retourner chez eux.

Sur la propoſition d'un de ſes membres, la ſociété a nommé aux deux députés extraordinaires de la ſociété de Portex, département de la Gironde, pour défenſeurs officieux, les citoyens Garreau, Terraſſon & Desfieux.

Il eſt fait lecture d'une lettre ſignée de pluſieurs patriotes de Bruxelles, qui envoient, par la poſte, la tête de *Léopold*, avant-dernier empereur, qu'ils ont découpée d'un portrait dont le vieux maréchal Bender avoit orné ſon ſalon à Bruxelles, huit mois auparavant, ſans prévoir la juſtice qui en a été faite par les ſans-culottes de cette ville.

Un membre de la ſociété a parlé énergiquement pour hâter le recrutement dans les ſections.

Un autre a propoſé de ne donner aucunes fonctions publiques, ni civiles, ni militaires, à ceux qui étoient des claſſes privilégiées, ſupprimées par la révolution.

Cette propoſition, vivement applaudie, à cauſe de ſon extrême juſteſſe & de ſa preſſante néceſſité, a été appuyée par d'autres opinans, qui l'ont préſentée comme la première meſure de ſûreté que le ſimple ſens commun ſemble indiquer aux patriotes, s'ils veulent conſerver le gouvernement républicain qu'ils ont conquis à travers tant de dangers, &



qui ſemble, chaque jour, de plus en plus menacé par des traîtres de toute eſpèce.

Un membre de la convention fait un diſcours très-intéreſſant pour la ſuppreſſion du comité actuel de défenſe générale de la convention; pour l'établiſſement d'un tribunal révolutionnaire, devant lequel ſeront cités tous ceux qui veulent égarer l'opinion publique, en ſens contraire à la révolution, & ſur-tout tous ces journaliſtes, véritables royaliſtes déguiſés, qui, par de perfides rédactions, cherchent journellement à ſubvertir toutes les baſes fondamentales de la république.

Il eſt fait une motion incidente pour rayer de la liſte des membres de la ſociété, tous les députés indifférens ou pareſſeux, qui ſe lèvent trop tard, & dînent trop longuement, & par cette raiſon, ne ſe trouvent point au commencement des ſéances ni aux appels nominaux pour le choix des préſidens & ſecrétaires de la convention.

Cette motion, dictée par le chagrin de ſavoir Genſonné préſident, ce qui eſt une véritable calamité publique, a été amendée, & la ſociété a ſeulement arrêté la cenſure, & la mention au procès-verbal. La même meſure a été également arrêtée pour les députés qui, ſans raiſons valables, manqueroient deux ſéances de ſuite.

Un membre a dit que la majorité de la convention nationale étoit pure et vraiment patriote.

Sur cette aſſertion, un autre a obſervé que ſi la majorité vouloit le bien, il étoit étonnant qu'elle laiſſât faire ſi ſouvent le mal, & parût toujours maîtriſée par une faction déjà mal intentionnée à l'aſſemblée légiſlative, dont les membres étoient reconnus pour de faux patriotes, puiſqu'ils

votoient toujours contre le peuple, & qui néanmoins, donnent encore toutes les places dirigent tous les mouvemens intérieurs & extérieurs, & ne font que des motions perfides & calomnieuses contre les habitans de Paris, en haîne de la révolution.

Un membre de la convention est monté à la tribune, & a fait le récit de la séance du matin, qui a mis dans tout son jour l'impéritie ou la perfidie du ministre *Beurnonville*, convaincu par *Lacroix*, commissaire de la convention à l'armée de la Belgique, d'inexactitude dans les divers rapports qu'il a faits des événemens désastreux qui s'y passent depuis le premier de mars, tant à Maëstricht qu'à Aix-la-Chapelle & Liège; ledit Beurnonville accusé de plus d'une indifférence criminelle sur les causes de ces événemens.

L'opinant a demandé la punition des traîtres; & la société s'est levée toute entière, par un mouvement unanime, & a juré vengeance à la patrie.

Il a demandé que la montagne opérât incessamment, par la raison suffisante de sa majorité, le renouvellement des comités de défense générale diplomatique, & autres, qui sont dominés par des ambitieux & par des agens secrets de l'Angleterre & de l'Autriche.

Il a demandé pareillement le renouvellement du conseil exécutif, ou du moins la destitution de *Beurnonville*, *Clavière* & *Lebrun*, comme incapables ou perfides, ou l'un & l'autre.

Il a demandé que les députés qui seront désormais envoyés dans les départemens, soient désignés par la voie du scrutin, & ne le soient plus par le choix du président.

Il a été obſervé que le commiſſaire Lacroix avoit atteſté que l'armée de la Belgique jouiſſoit enfin, à l'égard des ſubſiſtances & fournitures, des ſoins & travaux de l'ex-miniſtre Pache, que les malveillans de la convention nationale avoient fait ſortir du miniſtère, à l'inſtant qu'il étoit parvenu à réparer les torts & l'imprévoyance de Servan, pour faire jouir Beurnonville d'un mérite qui n'étoit pas le ſien.

Un autre membre de la convention a ſoutenu que les vrais patriotes ne faiſoient pas la majorité de l'aſſemblée, & a dit qu'il falloit ſolliciter & effectuer le renouvellement des membres gangrenés.

Un membre de la ſociété des défenſeurs de la république, une & indiviſible, en faiſant ſes adieux à la ſociété, l'a exhortée aux meſures les plus vigoureuſes pour aſſurer le ſalut public contre les conſpirateurs de la convention & hors de la convention.

Un député a dit qu'il falloit preſſer le recrutement des armées, qui n'alloit pas avec toute la célérité déſirable, & que le meilleur moyen pour l'opérer, étoit de faire contribuer les riches à la levée des volontaires, en donnant à ceux-ci une prime quelconque à leur départ; car il étoit juſte que les poſſeſſeurs de grandes propriétés fourniſſent directement aux frais de leur conſervation.

Un autre opinant a propoſé de ſurveiller exactement les traîtres, de peur qu'ils ne fuient, & a obſervé qu'il étoit eſſentiel que la convention prît les comiſſaires hors de ſon ſein, afin qu'elle ne ſe dégarnît pas imprudemment, ſuivant ſa coutume, des membres patriotes, en les envoyant commiſſaires dans les divers départemens.

Un dernier opinant a dénoncé les anciens financiers, fermiers-généraux, & leurs adhérens, qui se rassemblent encore deux fois par semaine, dans différentes maisons, aux environs de Paris, pour y rêver le rétablissement de l'ancienne ferme générale, avec tous ses agrémens.

La séance a été levée à dix heures & demie.

La société a arrêté l'impression de ce procès-verbal.

COLLOT-D'HERBOIS, *président* ; RUFEUSE, *vice-président* ; GAILLARD, DUBUISSON, DEGUAIGNÉ, BOISSEL, *secrétaires*.

COPIE d'une lettre écrite à la société des Jacobins de Paris, par le club de surveillance de Bordeaux, en date du 25 février 1793, l'an 2 de la république.

Paris, le 8 mars 1793, l'an 2 de la république françoise.

FRÈRES ET AMIS,

Les momens sont arrivés, où les républicains françois doivent déployer une nouvelle énergie, tendante à consolider cette liberté que nous avons conquise, & qui nous est si chère. Oui, nous la consoliderons par notre union, & les autres atômes des despotes s'écrouleront, comme celui du dernier de nos rois ; leurs têtes suivront, peut-être, celle de Capet le traître ; mais, chers amis, combien n'est-il pas nécessaire que nous surveillions les mal-intentionnés : ces liberticides, ils sont comme

le ſerpent ; ils ſe cachent à l'ombre des fleurs, ou dans la fange même ; c'eſt-là leur élément ; nous devons les veiller, car, trop lâches pour nous attaquer en face, ils agiſſent & agiront en aſſaſſins.

Amis, ils ourdiſſent une nouvelle trame, les perfides ! ils ſe ſont donné le mot de ne pas enſemencer leurs terres. Nous ne vous parlerons pas de celles des émigrés, car elles ſont ſous la direction des adminiſtrations ; & encore faut-il ſurveiller certains adminiſtrateurs, & ſur-tout les ſubalternes & les fermiers. Oui, frères & amis, ils ſe ſont donné le mot pour chercher de déſeſpérer le peuple par la famine, ou du moins pour pouſſer à un prix énorme le pain ſur-tout, & tous les objets de première néceſſité.

Nous ſommes aſſurés qu'une quantité de terres qui devroient être enſemencées de bled d'hiver, ne le ſont pas. Or, nous avons préſenté une pétition aſſez vive au département, où nous demandons que, dans huitaine, il ordonne à toutes les municipalités de la Gironde de lui rendre compte de l'état des terres dont il s'agit, de veiller à ce qu'elles ſoient enſemencées de grains de mars, ſur leur reſponſabilité, & en rendre compte par-tout le mois prochain. Si cette nouvelle perfidie avoit pu échapper à la clairvoyance des ſans-culottes, certes, elle auroit pu faire beaucoup de mal, ſur-tout dans un moment où les mers ſont fermées par la guerre.

La ſociété des ſurveillans républicains, ſéante à Bordeaux, s'eſt empreſſé de prendre les meſures que nous vous détaillons ; le génie tutélaire de la France veille ſur notre liberté ; ne laiſſons pas échapper les rayons de vérité qu'il nous tranſmet.

Sans-culottes, nos frères, ne négligez rien

pour faire, dans vos contrées, les mêmes démarches ; c'eſt à quoi la ſociété des ſurveillans vous invite, au nom de la patrie & de la liberté ; car, nos amis, pour faire la guerre, il faut aux républicains du fer & du pain.

Nous eſpérons que vous voudrez bien nous faire ſavoir la réception de la préſente, vos démarches en conſéquence, & enfin des traces de votre exiſtence fraternelle à notre égard.

Nous ſommes, avec les ſentimens de la plus vive cordialité,

Vos bons amis & frères, les membres de la ſociété des ſurveillans républicains, ſeante à Bordeaux.

P. S. Nous avons ployé le pavillon anglois, & l'avons enveloppé de l'inſcription ſuivante :

« Anglois, par reſpect pour les droits de l'homme, » votre pavillon reſte encore ployé dans notre en- » ceinte, juſqu'au moment que votre énergie les » faſſe flotter fraternellement près du nôtre. Si » vous êtes eſclaves de la royauté, nous le livre- » rons aux flammes ».

Bordeaux, le 25 février 1793, l'an 2 de la république françoiſe.

BLANCHET, *préſident*; BICHON, MOREAU, PESCRAMES, *ſecrétaires*.

F. DESFIEUX, *préſident*; BOISSEL, BASSIS-POLLET, DEBUSSCHER, DUCOS.

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, N°. 5.